Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25145-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DVM/DFC/25/145 - CAISSE DES ECOLES – SECTION DE FONCTIONNEMENT- ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

0 4 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25145-DE

DELIBERATION N°DVM/DFC/25/145

CAISSE DES ECOLES – SECTION DE FONCTIONNEMENT-ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Comme chaque année, il est proposé aux membres du conseil municipal de voter une avance de subvention en faveur de la Caisse des écoles afin de lui permettre d'assurer ses actions courantes durant les premiers mois de l'année avant le vote du Budget Primitif.

Dans la mesure où le vote du Budget Primitif 2026 n'interviendra qu'au cours du premier quadrimestre 2026, il est nécessaire d'allouer à la Caisse des Ecoles une avance sur la subvention de fonctionnement à hauteur de 450 000 euros destinée au financement des activités éducatives des enfants ainsi que pour assurer les dépenses de personnel chargé de l'accompagnement au quotidien des enfants dans leur parcours éducatif.

Ainsi, je vous propose d'accorder une avance de 450 000 euros à la Caisse des Ecoles pour assurer le bon déroulement de ses actions.

Les montants définitifs à accorder à la Caisse des Ecoles au titre de l'année 2026 seront arrêtés lors de l'examen du Budget Primitif 2026.

L'avance financière de 450 000 euros sera déduite du montant de la subvention de fonctionnement définitive fixée pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une avance sur subvention au titre de l'année 2026 d'un montant de 450 000 euros à la Caisse des Ecoles de Sainte-Marie ;
- De fixer les conditions d'attribution et de versement de cette avance sur la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 par voie de convention ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'adjoint délégué aux finances à signer tous les documents y afférents ;
- Et d'imputer les dépenses sur le budget de l'année 2026.

La commission des Affaires Générales, Finances, Economie et Développement, réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Richard NIRLO